

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier/11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1/Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Gatineau  
Ontario  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 775-7279

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Property Management Project Division/Division du  
projet de gestion immobilière  
Sir Charles Tupper Building 4th Fl  
Édifice Sir Charles Tupper 4e étag  
A-425-F  
2720 Riverside Drive/  
2720, promenade Riverside  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Real Property 1 (RP1) - RFI2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP008-112560/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20112560	<b>Date</b> 2013-03-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$GC-002-61220	
<b>File No. - N° de dossier</b> gc002.EP008-112560	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-05-30</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Wong, Lisa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> gc002
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 736-3058 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 736-3114
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP008-112560/C

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20112560

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

gc002EP008-112560

Buyer ID - Id de l'acheteur

gc002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **MODIFICATION N° 008**

### **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR) CONCERNANT LE PROJET BIENS IMMOBILIERS 1 (BI-1) – SERVICES DE GESTION IMMOBILIÈRE ET D'EXÉCUTION DE PROJETS (ANCIENNEMENT APPELÉ AUTRES FORMES DE PRESTATION DE SERVICES) POUR TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC)**

#### **LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À APPLIQUER LES CHANGEMENTS SUIVANTS :**

**1.0) La nouvelle date de clôture de la DDR sera le jeudi 30 mai 2013.**

**2.0) L'étape 4 est insérée dans la DDR.**

La consultation de l'étape 4 permet aux intervenants des associations de l'industrie de fournir des observations sur l'ébauche de certains critères d'évaluation des soumissions qu'on envisage d'inclure dans le projet BI-1.

Les hauts représentants des associations de l'industrie sont conviés à une séance de consultation. La séance, qui se déroulera par téléconférence en compagnie de représentants de TPSGC, doit avoir lieu le jeudi 18 avril 2013. Elle a pour objectif d'obtenir les commentaires des associations de l'industrie sur les sections ci-après des critères d'évaluation et de l'énoncé des travaux. Les autres intervenants de l'industrie qui le désirent peuvent adresser par écrit leurs observations à TPSGC en tout temps ou à l'occasion d'une consultation ultérieure du projet BI-1, lorsqu'une version plus complète des critères d'évaluation sera diffusée pour obtention de commentaires.

**A) Critères d'évaluation – Extrait d'une version préliminaire des exigences cotées d'une éventuelle demande de propositions concernant le projet BI-1**

Point visé par l'évaluation	Exigence de présentation	Critère d'évaluation	Échelle applicable
Méthode d'approvisionnement pour ce qui est de la sous-traitance - Ouverture, équité et transparence	Le soumissionnaire devrait décrire comment il adoptera des processus d'approvisionnement ouverts, équitables, transparents et accessibles qui favorisent la concurrence et visent le meilleur rapport qualité-prix quant à la satisfaction des exigences énoncées dans la présente demande de soumissions. Il devrait faire état de toutes les stratégies et méthodes auxquelles il aura recours pour veiller à ce que les coûts du processus d'approvisionnement et les efforts déployés à son égard correspondent à la valeur du marché et au risque s'y rattachant, et ce, tout en respectant les principes susmentionnés.	Les réponses seront évaluées en fonction de la mesure dans laquelle le soumissionnaire atteint l'objectif selon lequel il doit démontrer qu'il adopte, à l'égard de la sous-traitance, une méthode d'approvisionnement efficace, ouverte, équitable et transparente qui favorise la concurrence et vise le meilleur rapport qualité-prix quant à la satisfaction des exigences énoncées dans la présente demande de soumissions.	Veuillez consulter le <b>Tableau 1</b> ci-dessous.

L'échelle suivante servira peut-être à évaluer les réponses.

TABLEAU 1 - ÉCHELLE APPLICABLE	
<b>0</b>	<b>Point non abordé</b> – Aucune réponse n'a été fournie ou la réponse donnée ne donne pas suite à l'exigence de présentation.
<b>1</b>	<b>Point à peine abordé</b> – La réponse ne démontre pas que l'objectif est atteint en raison des nombreuses lacunes qu'elle comporte. Les lacunes et les faiblesses relevées démontrent que le soumissionnaire ne satisfera vraisemblablement pas aux exigences de la demande de soumissions. Le soumissionnaire fait preuve d'une capacité limitée et montre qu'il comprend peu les exigences de la demande de soumissions.
<b>2</b>	<b>Point abordé partiellement</b> – La réponse ne démontre pas que l'objectif est entièrement atteint en raison des nombreuses lacunes et / ou faiblesses qu'elle comporte. Par contre, le soumissionnaire fait preuve d'une certaine capacité et montre qu'il a une certaine compréhension des exigences de la demande de soumissions.
<b>3</b>	<b>Point abordé de manière satisfaisante</b> – La réponse ne démontre pas que l'objectif est entièrement atteint en raison du nombre raisonnable de lacunes et / ou de faiblesses qu'elle comporte. Par contre, le soumissionnaire fait preuve d'une capacité acceptable et montre qu'il comprend suffisamment les exigences de la demande de soumissions.

<b>4</b>	<b>Point abordé convenablement</b> – La réponse démontre que l'objectif est presque entièrement atteint du fait qu'elle comporte peu de lacunes et / ou de faiblesses. Le soumissionnaire fait preuve d'une très bonne capacité et montre qu'il comprend très bien les exigences de la demande de soumissions.
<b>5</b>	<b>Point abordé de manière remarquable</b> – La réponse appuie entièrement l'objectif ou démontre que ce dernier est atteint du fait qu'elle ne comporte aucune lacune ni faiblesse. Le soumissionnaire fait preuve d'une excellente capacité et montre qu'il a une compréhension exceptionnelle des exigences de la demande de soumissions.

## B) Énoncé des travaux - Extrait d'une version préliminaire d'un éventuel contrat BI-1

### 2.2.3 Conformité avec les exigences d'approvisionnement et d'impartition

2.2.3.1 Mettre en œuvre les processus indiqués d'approvisionnement et d'impartition, établis dans le cadre du régime de prestation des services, pour garantir l'obtention du meilleur rapport qualité-prix dans les marchés d'acquisition de biens et de services. En contexte de sous-traitance, il faut en outre :

- a) appliquer des méthodes de sous-traitance qui :
  - i. sont ouvertes, justes et transparentes aux yeux d'éventuels sous-traitants et reflètent par ailleurs les meilleures pratiques du secteur,
  - ii. offrent constamment des occasions de participation aux différents acteurs de l'industrie, y compris les petites et moyennes entreprises (PME),
  - iii. débouchent sur un processus d'appel d'offres concurrentiels pour des contrats de sous-traitance,
  - iv. justifient et prévoient l'approbation du responsable technique (RT) pour toute dérogation au processus de sous-traitance de l'entrepreneur, et assurent la disponibilité de la documentation correspondante, au besoin;
- b) veiller à la qualité et à l'exhaustivité de la définition des exigences dans les documents d'appel d'offres et la documentation contractuelle pour éviter le plus possible de devoir apporter des modifications;
- c) appliquer les normes reconnues et la documentation contractuelle standard de l'industrie dans la mesure du possible, par exemple celle du Comité canadien des documents de construction – CCDC 2;
- d) donner suite rapidement aux demandes de renseignements du secteur privé ou de TPSGC en ce qui concerne l'attribution de contrats de sous-traitance et signaler au RT, en temps opportun, toutes les demandes de renseignements auxquelles il n'a pas répondu;
- e) communiquer le nom du fournisseur retenu et, sur demande, la valeur du contrat de sous-traitance à tous les soumissionnaires non retenus;
- f) veiller au règlement d'éventuels différends avec efficacité et sans entacher l'image du gouvernement du Canada;
- g) établir les exigences de sécurité contractuelles et veiller au respect, par les sous-traitants, des exigences de sécurité applicables de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS).

2.2.3.2 Maintenir des relations avec les sous-traitants sans lien de dépendance, selon la définition du terme prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

---

2.2.3.3 Prévoir des mesures d'impartition d'urgence pour procéder adéquatement si une situation pressante survient.

**C)** TPSGC prévoit analyser les commentaires des associations de l'industrie en parallèle avec les exigences ministérielles, en vue de mettre la dernière main aux critères d'évaluation et aux éléments de l'énoncé des travaux concernant la sous-traitance.

Les associations de l'industrie qui veulent participer à la séance doivent nous en aviser par courriel, à l'adresse suivante : **Biensimmobiliers1.RealProperty1@tpsgc-pwgsc.gc.ca**. Pour permettre à TPSGC d'établir le calendrier de consultation, les associations sont priées de faire part de leur intérêt à l'autorité contractante au plus tard le **lundi 8 avril 2013, à 14 h**, et de fournir la liste des cadres supérieurs de leur association qui prendront part à la séance (limite de deux personnes par association). TPSGC leur communiquera en temps voulu les détails du déroulement de la consultation et les consignes à suivre pour la téléconférence.

## 2.1) Étape 4 – Principes de consultation

Afin de mettre en contexte la consultation qui sera menée auprès des hauts représentants des associations de l'industrie, voici des principes directeurs fondamentaux dont TPSGC pourrait tenir compte au moment d'examiner les recommandations formulées par l'industrie :

1. Les processus d'approvisionnement et de sous-traitance de l'entrepreneur pour le marché BI-1 doivent être ouverts, justes, transparents et accessibles.
2. Les processus d'approvisionnement et de sous-traitance de l'entrepreneur pour le marché BI-1 doivent viser l'obtention du meilleur rapport qualité-prix pour l'État.
3. L'aspect de la sous-traitance dans les critères d'évaluation constituera une exigence cotée qui sera évaluée selon une échelle pertinente.